Quelques pistes pour découvrir les programmes culturels européens

Jean-Louis Lacroix

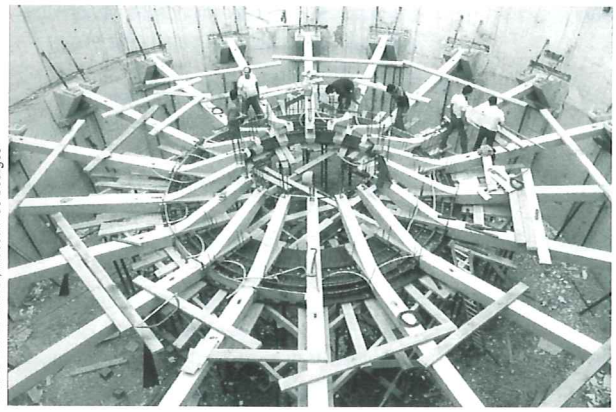

Photo : Laurent Arthur, muséum de Bourges

Le muséum de Bourges a bénéficié de fonds européens pour sa rénovation (ici, la future salle d'expositions temporaires).

Les programmes susceptibles de soutenir des projets nationaux ou européens à vocation culturelle ne sont pas nécessairement, et loin s'en faut, rattachés au Programme cadre communautaire en faveur de la culture. Un grand nombre de possibilités s'offre aux porteurs de projets, parmi lesquelles il est ardu pour les non initiés de se retrouver. L'information, comme l'a souligné Pascale Bonnel-Chalier, est souvent difficile à localiser et même à obtenir des services normalement compétents. Nous livrons quelques outils et pistes pour aider dans leurs recherches et démarches ceux que l'aventure européenne tenterait : une liste des principaux programmes à considérer ; des ouvrages, des périodiques et des sites Internet à consulter ; des organismes et services européens, nationaux et régionaux à contacter ; et avant toute chose, quelques éclaircissements terminologiques.

Quelques points de vocabulaire

La Communauté européenne

Elle est l'héritière de la Communauté économique européenne (CEE) dont le champ de compétence a été élargi aux domaines de la culture, de la santé publique, de l'éducation et de la jeunesse par le Traité de Maastricht (1er janvier 1993)

L'Union européenne

À la politique communautaire existante, matérialisée par la Communauté du charbon et de l'acier, la Communauté EURATOM et la Communauté européenne, le Traité de Maastricht a adjoint la Politique étrangère et de sécurité commune et une coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. L'Union européenne est née du ralliement de ces volets économiques, judiciaires et politiques.

Elle réunit depuis le 1er janvier 1995 quinze États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

Le Conseil européen

Instance réunissant les chefs d'État et de gouvernement des quinze États membres, le Conseil européen fixe les grandes orientations politiques qui servent de schéma directeur à l'action communautaire.

Le Conseil des ministres

Formé par les ministres des différents États membres, il est le véritable législateur européen. Il est compétent pour prendre des décisions et adopter des programmes d'action en collaboration avec le Parlement européen. Les États membres se succèdent à sa présidence, par rotation tous les six mois.

Le Parlement européen

Élu au suffrage universel direct, il intervient dans le processus d'adoption des actes législatifs des Communautés européennes. Son rôle, parfois consultatif, est important dans certains domaines, comme celui de la culture où il partage le pouvoir de décision avec le Conseil des ministres. Autre champ d'action, le Parlement contrôle la Commission européenne, participe à l'élaboration du budget et contrôle les dépenses communautaires

La Commission européenne

Elle détient le pouvoir d'initiative et d'exécution des décisions. Elle propose au Conseil des ministres et au Parlement européen l'adoption des textes réglementaires, est chargée de la mise en place de ces textes et veille à leur bonne exécution et au respect de leurs textes d'application.

Le Conseil de l'Europe

Organisation intergouvernementale entièrement distincte de l'Union européenne, il compte aujourd'hui quarante membres dont les quinzes États de l'Union.

Il s'applique à défendre les droits de l'Homme et la démocratie pluraliste, à favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle européenne, à rechercher des solutions aux problèmes de société.

Les programmes intracommunautaires et les actions qu'ils peuvent promouvoir et soutenir

Nous nous sommes limités aux programmes introduits dans l'article et citons leurs principaux domaines d'interventions. À l'exception des fonds structurels pour lesquels elle n'est pas toujours demandée, la coopération entre partenaires de différents États de la Communauté est bien sûr une des composantes de ces programmes.

Les types de programmes	intitulés des programmes	domaines d'intervention	objets et thèmes des projets éligibles
Fonds structurels			
Programmes opérationnels (Docups)	*objectif 1*	développement régional	financement direct des dispositifs et services culturels, valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux
	objectif 2	déclin industriel	création d'emplois dans le commerce, le tourisme et les loisirs (arts visuels, tourisme culturel, environnement)
	objectif 5b	développement des zones rurales	développement local, restauration de villages, tourisme vert
Programmes d'initiative communautaire (PIC)	*Interreg*	coopération transfrontalière	coopération culturelle, agro-tourisme, développement rural
	Leader	développement de l'économie rurale	protection et mise en valeur du patrimoine culturel, promotion des activités culturelles
	Urban, Retex, Konver, etc.	reconversion des zones urbaines, industrielles, militaires...	protection et mise en valeur du patrimoine, promotion d'activités culturelles
Soutien des actions novatrices (1% des fonds)	*FEDER, article 10*	développement régional et déclin industriel	actions novatrices, projets pilotes
	FSE, article 6	réhabilitation du patrimoine, notamment urbain, et qualification des personnes	actions novatrices, projets pilotes
Programmes d'action communautaire (PAC)			
Programmes culturels	*Media*	industrie des programmes audiovisuels	formation des professionnels, projets de production, distribution
	Raphaël	patrimoine culturel	conservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, échanges d'expériences et développement de techniques, ouverture au public
	Ariane	diffusion d'œuvres littéraires européennes	aide à la traduction, coopération, perfectionnement des traducteurs littéraires
	Kaléidoscope	création artistique et culturelle, de dimension européenne	arts du spectacle, arts plastiques ou visuels (peinture, sculpture, architecture, design...), multimédia
Programmes de formation, d'éducation et pour la jeunesse	*Socrates*	enseignement scolaire et supérieur	éducation des élèves et des étudiants aux arts et à la culture, formation des enseignants
	Leonardo	formation professionnelle initiale et continue	dispositifs et actions de formation des professionnels dans les domaines des arts, de l'artisanat, des musées
	Jeunesse pour l'Europe	échanges, activités et rencontres de jeunes de 15 à 25 ans	activités, échanges, information sur les arts et la culture comme outils d'insertion et de développement de la jeunesse
Programmes de recherche et de développement	*Esprit*	recherche sur les technologies de l'information	digitalisation des images, élaboration de de banques d'images informatisées
	Acts	recherche sur les services avancés de télécommunication	systèmes et réseaux de diffusion de données et d'images, restauration des archives vidéos
	Télématiques (TAP)	application des technologies de l'information	création de productions multimédias, systèmes télématiques et réseaux d'utilisation de ces productions
	TEN-Telecom	accès trans-européen au patrimoine culturel européen	création de réseaux d'accès aux musées et galeries
	Info 2000	valorisation du contenu multimédia	création de produits multimédias sur la culture et le patrimoine

Des ouvrages à consulter

• *Les financements culturels européens*, 2e édition. Paris : La Documentation Française, 1997.
Nouvelle édition du guide *Bruxelles mode d'emploi* réalisée par le département des Affaires internationales du ministère français de la Culture et de la Communication, présentant les programmes de l'Union européenne susceptibles de soutenir des projets à caractère culturel.

• Scott, L. et Kirby, S. *Vademecum des aides culturelles en Europe*, 1ère édition. Bruxelles : IETM/Arts Council of England, janvier 1995.
Ouvrage présentant les méthodologies employées pour élaborer un projet à caractère culturel.
Pour se le procurer, s'adresser à :
Informal European Theatre Meating (IETM)
Square Sainctelette, 19
B - 1210 Bruxelles
téléphone +32 2 201 09 15
télécopieur +32 2 203 02 26
mél ietm@ietm.org

• *Manuel de gestion du cycle de projet : approche intégrée et cadre logique.* Bruxelles : Commission européenne, Aide au développement, unité Évaluation, 1993.
Description des phases de la conduite d'un projet, de sa définition à son échéance.
Pour se le procurer, s'adresser à :
Commission européenne, Aide au développement, unité Évaluation
200 rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles
téléphone +32 2 299 11 11 (standard de la Commission européenne)

Des périodiques d'information sur l'Europe et la culture

Éditions papier

Sont mentionnées avec un astérisque les publications les plus importantes.

En version française
• *Culture Europe* * publié par le CEFRAC (Centre d'étude, de formation et de ressources pour l'art et la culture) en collaboration avec l'Institut d'études européennes de l'université Paris VIII.

• *Tower net* * publié par l'Institut européen des itinéraires culturels, Luxembourg.
• *La Lidrab* * publiée par la délégation de la région Rhône-Alpes à Bruxelles (existe aussi en version électronique).
• *Eurinfo* publié par la représentation en Belgique de l'Union Européenne, Bruxelles.
• *Europe et territoires* * publié par Europe et Territoires, Voiron/Bruxelles.
• *Circular* publié par le Circle, réseau européen de centres de documentation et de recherches, Barcelone/Paris.
• *Culture Link* publié par IRMO et soutenu par l'UNESCO, à Zagreb.
• *Panorama de l'actualité communautaire* publié par le ministère français de la Culture et de la Communication, Paris.
• *Inform*, lettre de l'IETM (Informal European Theater Meeting), Bruxelles.
• *Culture Décideurs* édité par LMS Presse, Paris.

En version anglaise
• *International Arts Navigator** publié par l'International Arts Bureau de Londres.
• *The European Journal of Cultural Policies* publié par Harwood Academic Publishers, Londres.
• *International Journal of Arts Management* publié par HEC Montréal et l'AIMAC, Montréal.

Édition électronique

• *ENCATC Quick info* publié par le Réseau européen des centres de formation à l'administration culturelle (ENCATC), Copenhague.

Des sites Internet sur l'Union européenne

Les serveurs nationaux et européens renseignant sur l'Union européenne, ses institutions, ses politiques et ses actions sont nombreux. Nous n'en signalons que quelques uns, mais engagés sur un site, il vous sera aisé d'accéder aux autres par « hyperliens ».

http://www.relais-culture-europe.org (dans les quinze langues européennes)
site du relais Culture-Europe donnant la liste des points-contacts culturels en Europe, et celle des appels à propositions de la Communauté dans le domaine de la culture.

http://www.info-europe.fr (en français)
site proposant un guide des lieux d'information sur l'Union et ses programmes, des institutions européennes aux conseils régionaux (pour aller directement a cette section : http://www.info-europe.fr/europe.web/sec.dir/sec.htm).

http://www.cordis.lu (dans plusieurs langues de l'Union, dont le français)
site du service communautaire d'information sur la recherche et le développement technologique.

http://www.echo/lu (dans plusieurs langues de l'Union, dont le français)
site de la DGXIII, sur le marché de l'information, les technologies et la société de l'information.

http://www.culture.fr (en français)
site du ministère français de la Culture et de la Communication possédant une section « Internet culturel » dans laquelle sont référencés les sites des administrations françaises et des organisations européennes et internationales dans le domaine de la culture.

http://europa.eu.int (dans les quinze langues européennes)
site offrant des informations générales sur l'Union européenne, sur ses politiques et ses actions dont celles concernant le domaine culturel.

et sur le site de l'OCIM à partir de juillet 1999
http://www.ocim.org (en français et, ultérieurement, en anglais)
Une rubrique du site rénové, intitulée « Union européenne », sera consacrée aux programmes et aux financements de la Communauté. Dans la rubrique « Actualités », vous pourrez retrouver, à l'occasion, des informations sur des projets en cours ou achevés.

Des contacts

Les services à même de fournir des informations sur les programmes, les financements et les projets européens sont légions, certains généralistes, d'autres spécialisés dans un type de programmes ou un domaine d'intervention. En fournir une liste exhaustive ne ferait que reproduire le labyrinthe structurel et organisationnel de la Communauté.

Nous nous sommes limités aux services principaux que nous vous présentons par type de programme (fonds structurels, programmes d'action communautaire et programmes de coopération internationale), citant chaque fois que possible les échelons européens, nationaux et régionaux.

Les programmes liés aux fonds structurels

Les projets intéressent le développement régional et ne nécessitent pas de partenaire intra-européen.

• Coordination en région
cellules Europe des SGAR (Secrétaire général aux Affaires régionales)
Préfecture de région

• Commission européenne
Direction générale XVI
politiques régionales
200, rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles
téléphone +32 2 299 11 11

• Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)
1, rue Charles-Floquet
F - 75007 Paris
téléphone 01 40 65 11 58
télécopieur 01 40 65 11 85

Les programmes d'action communautaire

Les programmes fonctionnent le plus souvent avec des appels d'offres de la Commission européenne qui définissent les critères d'éligibilité des projets.
La plupart des projets nécessite une coopération intra-européenne, voire internationale, d'au moins trois partenaires.

Les programmes culturels

• Commission européenne
Direction générale X/D1
information, communication, culture, audiovisuel
102, rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles
téléphone +32 2 299 92 44
télécopieur+32 2 296 69 74

• Ministère français de la Culture et de la Communication
Département des Affaires internationales
12, rue de Louvois
F - 75002 Paris
téléphone 01 40 15 37 77
télécopieur 01 40 15 37 60

• Relais Culture-Europe
17, rue de Montorgueil
F - 75002 Paris
téléphone 01 53 40 95 10
télécopieur 01 53 40 95 19
mél info@relai-culture.org

Les programmes de formation, d'éducation et pour la jeunesse

Leonardo da Vinci

• Commission européenne
Direction générale XXII
ressources humaines, éducation, formation et jeunesse
200, rue de la Loi
B - 1040 Bruxelles
téléphone +32 2 295 85 35
télécopieur+32 2 295 60 85

• Instance nationale de coordination *Leonardo* c/o CNOUS
8, rue Jean-Calvin
F - 75231 Paris cedex 05
téléphone 01 40 79 91 49
télécopieur 01 45 35 72 48

Socrates

• Commission européenne
Direction générale XXII
éducation formation et jeunesse
Direction A
200, rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles
téléphone +32 2 299 11 11 (standard de la Commission européenne)

• Bureau d'assistance technique *Socrates* et jeunesse
70, rue Montoyer
B - 1000 Bruxelles
téléphone +32 2 233 01 11
télécopieur +32 2 233 01 50

• Instance nationale de coordination *Socrates* c/o CNOUS
10, place de la Bourse
F - 33080 Bordeaux cedex
téléphone 05 56 79 44 00
télécopieur 05 56 79 44 20

Les programmes de recherche et développement

• Commission européenne
Direction générale III
industrie
Direction générale XII
science, recherche et développement
Direction générale XIII
télécommunication, marché de l'information et valorisation de la recherche
200, rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles
téléphone +32 2 299 11 11 (standard de la Commission européenne)

Les programmes de coopération internationale

• Commission européenne
Direction générale I
relations extérieures
Direction générale VIII
politique de développement de l'Union européenne avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)
200, rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles
téléphone +32 2 299 11 11 (standard de la Commission européenne)

• La Délégation européenne dans le pays concerné

Vous pouvez également contacter l'ARSEC et l'OCIM :

Pascale Bonnel-Chalier
directrice des Affaires internationales
ARSEC
8, rue Griffon
69001 Lyon
téléphone 04 78 39 01 05
télécopieur 04 78 28 98 22
mél arsec@wanadoo.fr

Florence Besset
chargée des relations internationales
OCIM
36, rue Chabot-Charny
21000 Dijon
téléphone 03 80 58 98 77
télécopieur 03 80 58 98 58
mél florence.besset@u-bourgogne.fr